

Compte-rendu de la séance du 25 août 2018
du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : MM DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, HUBERT Armelle, ÉON Christophe, DELÉPINE Didier, LE MÉE Philippe, PAITEL Patricia, RABANNE Myriam, SIRODOT Loïc, BRÉHIER Sylviane, HARDAT Bénédicte, BOULIGAND Laëtitia, FORESTELLO Fabien

Absents excusés : MARTIN Rémy, FILÂTRE Félicien, THÉPAUT Isabelle, MANROT Crystel, PLISSONNEAU Yann, RENAUD Sébastien

Dossier Loi sur l'eau : choix du bureau d'études et demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Madame Armelle HUBERT, Adjointe en charge de l'assainissement rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite de l'étude de faisabilité réalisée en vue de travaux d'extension de la capacité de la station d'épuration, une consultation a été lancée pour désigner un bureau d'études dont la mission sera de monter un dossier Loi sur l'eau relatif au choix d'un système de traitement des eaux usées par filtres plantés de roseaux avec traitement poussé du phosphore. Ce dossier sera à présenter à la DDTM 35 avant tout démarrage de travaux. 2 entreprises ont fait une offre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la mission du dossier Loi sur l'Eau à NTE (sise à La Chapelle des Fougeretz) pour un montant de 2500 € HT et sollicite une subvention à l'Agence de l'eau Loire Bretagne au titre des aides financières aux études d'assainissement.

Programme voirie 2018 : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les 6 offres reçues pour le programme voirie 2018 composé comme suit :

- *Tranche ferme :*

VC 13 route de la Robinais (4050 m)

CR41 vers antenne de la Guérinais (200 m)

- *Tranche conditionnelle 1 :*

CR 264 Béliard à Saint Sulpice (220 m)

- *Tranche conditionnelle 2 :*

VC 318 du Lavoir à Roche (1200 m) et de la Durantais à l'Aiguillon (1800 m)

CR 234 vers l'antenne de l'Epinay (150 m)

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour et une abstention, retient la proposition de variante à 90 kg de la société EUROVIA pour un montant de 91 781.50 HT pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle 1 et décide de ne pas opter pour la tranche conditionnelle 2.

Lancement d'une consultation pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises relative aux travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées qui avaient été validés lors de la séance du 22 mai 2018 : *route des Ajoncs d'or (2 tronçons), rue de Mimosas, route de Tresboeuf, rue des Violettes et rue des Aubépines.*

Validation du projet de révision du SCoT du Pays des Vallons de Vilaine

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la synthèse du projet de révision allégée du SCoT du Pays des Vallons de Vilaine devenue nécessaire suite à l'intégration de 4 communes à Bretagne Porte de Loire communauté (Saint-Sulpice-des-Landes, Grand-Fougeray, Sainte-Anne-sur-Vilaine et La Dominelais).

Les objectifs de cette révision allégée sont les suivants :

- *Intégrer les 4 communes de l'ancienne communauté de communes du Pays du Grand-Fougeray suite à leur rattachement à Bretagne Porte de Loire Communauté*

- *Ne pas remettre en cause le bénéfice du travail réalisé ces deux dernières années ayant abouti à l'approbation du SCoT du Pays des Vallons de Vilaine le 7 juin 2017*

- *Ne pas refaire tous les débats et un nouveau projet mais adapter les pièces du SCoT actuel pour faciliter la bonne réintégration des 4 nouvelles communes*

- *Faciliter l'élaboration du PLUI-H de Bretagne Porte de Loire Communauté et s'inscrire dans son calendrier*

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Vallons de Vilaine tel qu'il a été arrêté le 14 juin 2018 par le Comité Syndical du Pays des Vallons de Vilaine.

Adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la désignation du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données.

Validation à l'unanimité du rapport d'activités 2017 de Bretagne Porte de Loire Communauté

Validation à l'unanimité du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – année 2016.